



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question écrite n° 51214

Texte de la question

M. Jean Dionis du Séjour attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la politique de langues régionales. Les antennes locales de France 3, chaîne du service public, diffusent une partie de leurs émissions en langues régionales. Cette politique permet aux populations attachées à leurs racines régionales de renouer avec leurs traditions et de les faire vivre. Cette culture régionale fait partie de notre richesse nationale. Cependant le nombre d'heures de diffusion en langues régionales diminue en particulier dans le Sud-Ouest où l'occitan était présent à l'antenne de France 3. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle est la politique du Gouvernement en matière de langues régionales sur les chaînes du service public et plus spécialement dans les régions où ces langues ont leurs racines.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur la place de la langue occitane dans les programmes régionaux de France 3. En vertu de la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, les sociétés nationales de programme sont seules responsables de leur programmation dans le cadre des missions qui leur sont imparties par le législateur et déclinées par leur cahier des missions et des charges, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel. S'agissant plus particulièrement de France 3, l'article 16 du cahier des missions et des charges de cette société précise que la chaîne doit « contribuer à l'expression des principales langues régionales parlées sur le territoire métropolitain ». Dans ce cadre, France 3 Sud (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon), qui diffuse régulièrement des programmes en langue occitane et en catalan, a poursuivi cette programmation durant l'année 2004 avec un ensemble d'émissions régionales qui ont représenté en moyenne plus d'une demi-heure de programmes hebdomadaires - chiffre stable par rapport à 2003 - de genres très diversifiés, tel que le magazine « Viure al pais ». On notera également que plusieurs émissions et magazines, notamment le magazine « Le fin mot », permettent la découverte d'auteurs occitans et catalans. En 2004, cette chaîne a également poursuivi les formations au doublage en occitan et en catalan initiées en 2003 afin de diffuser sur l'antenne une série de dessins animés en langue régionale. Cette activité de formation et de doublage ouvre de nouvelles perspectives d'activités et de professionnalisation pour les comédiens en langue vernaculaire. France 3 Aquitaine participe également, pour sa part, au développement des langues régionales, notamment en occitan. Ainsi, l'antenne régionale diffuse en Périgord, dans les Landes et le Béarn, un journal local, du lundi au vendredi, dont certains sujets sont présentés en langue occitane avec un sous-titrage en français. De plus, des documentaires de découverte sont diffusés sur la langue occitane, comme celui consacré au poète et écrivain Bernard Manciet, et à son opéra « Orfeu », ou celui consacré à la ville de Bordeaux « Bord'oc ».

Données clés

Auteur : [M. Jean Dionis du Séjour](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51214

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8931

Réponse publiée le : 10 mai 2005, page 4783